

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

HALLES-BEAUBOURG-MONTORGUEIL

Réunion du 6 novembre 2024

Présent.es: Françoise BAGOT ; Jean-Daniel BERARD ; Laurent BLIN ; Mireille BLONDET ; Jacqueline CAÏTI ; Roselyne CHEVALIER ; François CHOVET ; Hélène D'ALENCON ; Christian DE BROSSSES ; Emmanuel DUPRAT (ADRAQH) ; Bertrand HELLION ; Françoise INIZAN ; Christophe JUNIEN ; Céline LESCOP ; Hélène MONOT ; Patrick MOSKOVICZ ; Sophie PONS ; François RICHE ; Michaël SARFATI ; Marie-Ange SCHILTZ ; Céline STEENKESTE ; Charlène TOGNOLI.

Présent.es et non inscrit.es Gwladys CHOISNET ; Agnès FERRARD ; Paula FERREIRA ; Hervé MARTIN ; Joëlle SCART ;

Excusé.es : Jean-Daniel BERARD ; Franck BRIAND ; Ismaila DIALLO ; Pierre GENIN ; Yoneko KIKUCHI ; Corinne TRESKA (Pour Une Ville Souhaitable)

Mairie : Véronique LEVIEUX, élu référente du Conseil de quartier, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne ; Alexandre BAUX-DE CASTRO, coordinateur des Conseils de quartier.

En introduction de la réunion, Véronique LEVIEUX remercie Stéphane BONGIBAUT pour sa présence. Elle ajoute qu'il n'y a pas de présentation de la police municipale de prévue et qu'il répondra directement aux questions des habitants.

Échanges avec Stéphane BONGIBAUT, Directeur de la Police Municipale de Paris Centre

Le quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil sollicite beaucoup la Police Municipale, les statistiques sont assez parlantes puisque 40% des procès-verbaux établis à Paris Centre, l'ont été dans ce quartier. Au 1^{er} semestre 2024, 50 procès-verbaux pour nuisances sonores ont été établis, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2023. Le Conseil de quartier demande donc si la Police Municipale a renoncé à verbaliser les nuisances sonores. Stéphane BONGIBAUT répond que les chiffres arrêtés fin octobre 2024 font état de 103 verbalisations pour nuisance sonore, ce qui représente plutôt une hausse par rapport à 2023. Il ajoute que les nuisances sonores sont toujours étroitement surveillées par la Police Municipale de Paris Centre.

Une habitante demande s'il vaut mieux appeler le 3975 ou utiliser l'application « Dans Ma Rue » (DMR) pour contacter la Police Municipale. Stéphane BONGIBAUT répond que si la demande est urgente, il faut mieux passer par le standard téléphonique du 3975. En effet, les signalements fait avec DMR prennent un peu plus de temps pour être traités. Une habitante ajoute que pour les problèmes de propreté, DMR est un outil très efficace qui permet des interventions rapides et ciblées. Un habitant réagit en expliquant qu'il appelle régulièrement le 3975 pour faire état de nuisances sonores dans la rue Saint-Sauveur. Cependant, il ne constate pas d'intervention. Il explique que dans la rue Saint-Sauveur, 19 établissements se trouvent sur une portion de 150 mètres. Ces établissements étant petits et ne disposant pas de terrasses, ils ne peuvent accueillir tous leurs clients. En conséquence, de nombreux clients consomment dehors devant l'établissement générant des nuisances sonores alors même qu'un arrêté préfectoral interdit la consommation d'alcool dans l'espace public dans ce secteur.

Stéphane BONGIBAUT répond que la Police Municipale a effectué un important travail afin de faire disparaître les terrasses dans cette rue et travaille maintenant sur le sujet des nuisances sonores. Celles-ci devraient s'atténuer avec l'arrivée de l'hiver et du froid. Il ajoute que la problématique de Paris Centre est la très forte concentration de bars sur des très petites zones. Il précise que bien qu'un arrêté interdise la consommation d'alcool sur l'espace public dans ce secteur, il est très difficile de verbaliser les personnes consommant devant un bar. En effet, il s'agit le plus souvent de regroupements importants. Pour des raisons de sécurité, les agents de la Police Municipale devraient être très nombreux pour pouvoir faire face à une éventuelle mauvaise réaction. La Police Municipale travaille à sanctionner les gérants au titre de la nuisance sonore plutôt que de s'en prendre aux clients. Un habitant demande s'il serait possible de mettre des méduses BruitParif dans la rue Saint-Sauveur afin de mesurer le bruit et de sanctionner les établissements le générant ? Véronique LEVIEUX répond qu'il y a déjà eu des choses de faites dans ce quartier pour objectiver le bruit, notamment l'installation de méduses, rue des Lombards. Cependant, ces dispositifs n'ont pas changé la capacité d'action des services de la Mairie. Stéphane BONGIBAUT ajoute que le principal problème qui empêche les actions menées par la Police Municipale d'être efficace est le montant des amendes. En effet, à ce jour elles sont de 150€ pour un dépassement de terrasse et de 68€ pour des nuisances sonores. Pour les dépassements de terrasse, il existe également une possibilité de saisie de matériel à partir d'un certain seuil de répétition de l'infraction.

En conséquence, la Police Municipale travaille avec le tribunal afin de monter des dossiers donnant lieu à des amendes administratives basées sur le chiffre d'affaires des établissements et répète ses actions. Lorsqu'il a rencontré l'officier du Ministère Public, Stéphane BONGIBAUT a demandé à ce que le montant des amendes pour dépassement de terrasse puisse être multiplié par le nombre de tables supplémentaires à l'autorisation. Il ajoute que les dépassements de terrasse et les nuisances sonores ne permettent pas de justifier des fermetures administratives. Stéphane BONGIBAUT fait par ailleurs remarquer qu'il constate une amélioration de la situation des terrasses, depuis la fin du Covid19.

Véronique LEVIEUX rappelle que les dépassements de terrasse et les nuisances sonores ne permettent pas de justifier des fermetures administratives. Par ailleurs, elle tient à saluer le travail de la Police Municipale de Paris Centre qui challenge les autres directions. Par exemple, la Police Municipale travaille avec la Direction de l'Urbanisme à l'abrogation de terrasses. Elle a également travaillé avec la Direction de la Voirie pour réaliser des marquages de terrasse. **Un habitant demande si le retrait des terrasses estivales est possible ? Il demande combien de terrasses seront abrogées dans le quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil et lesquelles ?**

Une habitante explique qu'elle note un changement majeur depuis le Covid19: il y a plus de terrasses, elles occupent une place plus importante et génèrent plus d'attroupements. Elle demande si la loi tolère ces attroupements ? Elle demande également pourquoi la Mairie laisse certains établissements installer leur terrasse sur l'intégralité du trottoir ne permettant plus le passage des piétons. Stéphane BONGIBAUT répond que cela n'est pas toléré mais que le montant des amendes prévu par la loi ne sont pas dissuasifs pour les commerçants. En conséquence, ceux-ci réitèrent les infractions. Il ajoute que tant que le législateur n'adaptera pas la loi, il sera difficile de faire évoluer cette situation. Il prend l'exemple des chauffages extérieurs pour lesquels l'amende prévue est de 1500€. Deux ans après leur interdiction, il n'y en a presque plus. Il ajoute que les changements d'usage lié au Covid19 ont rendu le quartier plus attractif pour les bars et les restaurants.

Un habitant signale que rue Montmartre, il n'y a pas d'autorisation de terrasse selon l'open data, alors que 8 terrasses sont présentes dans la rue. Véronique LEVIEUX répond que de nombreux établissement installent des terrasses sans en avoir l'autorisation en raison du faible montant de l'amende.

Un habitant fait état de problèmes de sécurité liés aux personnes à la rue dans le jardin Nelson Mandela. Stéphane BONGIBAUT répond que ce site est parfaitement identifié par

la Police Municipale. La brigade territoriale de contact est d'ailleurs en permanence sur place. La Police Nationale est également très présente sur ce secteur. Ce n'est pas un secteur délaissé, cependant, il concentre un nombre très important de problématiques liées aux différents publics présents, notamment les personnes sans domicile fixe et les toxicomanes.

Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)

Véronique LEVIEUX explique que le Centre CAARUD qui se trouvait rue Dussoubs a déménagé rue de Cléry. Un comité de suivi a été mis en place par l'association AIDES avec des riverains. Ce déménagement permet à l'association de se rapprocher des usagers de drogues qui se trouvent principalement aux Halles et sur les Grands Boulevards. Les Polices Municipale et Nationale sont très mobilisées pour observer les flux des usagers de ce centre et voir comment ça se passe entre le public des Grands Boulevards et celui des Halles.

Des réunions d'information avec les riverains ont été mises en place par le CAARUD. Ce dernier est d'ailleurs disposé à venir en réunion de Conseil de quartier afin de présenter ses actions et son fonctionnement en séance. Le Conseil de quartier est très intéressé de recevoir le CAARUD en séance.

De son côté, la Mairie est très vigilante à cette situation sensible. Cela fait plus d'un an et demi que les polices municipale et nationale surveillent les alentours du CAARUD avec une vigilance accrue et qu'un arrêté y interdit les regroupements de personnes.

Mobilité

Le Conseil de quartier constate qu'il est parfois difficile pour les piétons de circuler dans le quartier, notamment en raison de la présence de nombreux cyclistes et trottinettes. Une habitante explique que dans la plupart des pays où l'on fait beaucoup de vélo, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, les zones piétonnes sont interdites aux vélos s'ils ne mettent pas pied à terre. Elle ajoute que dans les années 90, de nombreuses opérations avaient été menées, avec succès, pour lutter contre les scooters sur le plateau piétonnier. Elle demande si des opérations similaires pourraient être mises en place à destination des vélos et des trottinettes. Une habitante ajoute qu'il y a un vrai problème autour de la culture du vélo en France et pas simplement à Paris, et qu'il est urgent que le législateur suive les changements d'usages vis-à-vis du vélo. Elle ajoute que les livreurs à vélo sont les plus dangereux en raison du poids de leur véhicule et de la vitesse à laquelle ils circulent. Un habitant ajoute que les livreurs sont probablement incités à aller plus vite par les sociétés qui les emploient, soit en les payant au nombre de livraisons réalisées, soit en leur permettant de finir de travailler plus tôt une fois toutes leurs livraisons réalisées.

Le Conseil de quartier demande s'il serait possible de mettre en place une zone « pied à terre » sur le plateau piéton du quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil ?

Végétalisation

Dans un contexte de climat qui se réchauffe, le groupe de travail végétalisation a observé les arbres du quartier et a constaté qu'un tiers d'entre eux étaient blessés. Les arbres blessés ont plus de mal à grandir et protègent moins bien de la chaleur. Il n'existe pas vraiment d'équipement pour protéger les arbres.

Le groupe de travail souhaiterait mettre en place un permis de végétaliser au nom du Conseil de quartier qui serait géré par un groupe de conseillers volontaires et qui permettrait de se retrouver autour d'activité de jardinage et de sortir du contexte des réunions plénières pour échanger.

Une habitante explique que certaines terrasses sont délimitées par des bacs et des plantes. Elles permettent de créer une barrière entre ces dernières et l'espace public et de marquer l'emprise de la terrasse. Elle demande s'il serait possible d'inciter les commerçants à mettre en place ce type de dispositif avec de vraies plantes. Véronique LEVIEUX répond que la Mairie

n'a pas le pouvoir de les obliger. Cela ne changera pas l'autorisation de terrasses. Les bacs prenant de la place sur l'espace autorisé, certains commerçants préfèrent maximiser la rentabilité de leur terrasse.

Une habitante explique qu'elle avait travaillé avec le Conseil de quartier Saint-Merri à aller à la rencontre des commerçants pour leur proposer de prendre un permis de végétaliser et leur financer une jardinière. Cela avait plutôt bien fonctionné. Certaines jardinières sont encore entretenues aujourd'hui. Un autre habitant réagit, indiquant que si certaines sont encore entretenues, d'autres sont aujourd'hui à l'abandon et se trouvent dans un état de dégradation avancé notamment ceux qui se trouvent rue des Petits Carreaux et rue Saint-Denis.

Budgets

Budget de fonctionnement :

Proposition d'achat de badges épingles pour le Conseil de quartier HBM : 95€ – projet approuvé par un vote en séance

Proposition d'un pot de fin d'année, à prendre sur le budget de fonctionnement restant – projet approuvé par un vote en séance

Budget d'investissement :

Projet d'achat de jeux de société pour la médiathèque de la Canopée : 500€

Ce projet vise à développer l'offre jeunesse de la médiathèque et à enrichir sa ludothèque. Ce projet vise à répondre à une demande croissante liée à la démocratisation de la pratique des jeux de société qui se développe dans toutes les couches sociales.

Points divers

- Zone à Trafic Limité (ZTL)

La ZTL vient d'entrer en vigueur. Elle débute avec une phase d'information et de sensibilisation qui devrait durer environ 6 mois.

Plusieurs habitants demandent si le boulevard Sébastopol est toujours ouvert à la circulation de transit ?

- Contrat Parisien de Sécurité d'Arrondissement (CPSA)

Le Conseil de quartier demande s'il sera associé à la mise en place du comité de suivi du CPSA ? Véronique LEVIEUX répond qu'une réunion sera prochainement mise en place à ce sujet.

- Noël Solidaire

Il s'agit d'un évènement organisé avec le Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers. Cet évènement a vocation à être intégralement gratuit. Il se déroulera à la Gaité Lyrique et le 1^{er} étage sera consacré aux stands des partenaires et invités. Des lectures de contes seront faites par la Médiathèque de la Canopée, un concert de tuba sera donné par le conservatoire et d'autres animations sont prévues.

- Conciergerie solidaire au Grenier Inversé

Un temps d'échange a été organisé par Sogaris au Grenier Inversé, rue du Grenier Saint-Lazare, à destination des habitants, afin de mieux connaître ce que ces derniers attendent de la conciergerie solidaire.

Questions et signalements

- Un habitant demande si le retrait des terrasses estivales est possible ? Il demande combien de terrasses seront abrogées dans le quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil et lesquelles ?
- Le Conseil de quartier demande s'il serait possible de mettre en place une zone « pied à terre » sur le plateau piéton du quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil ?
- Plusieurs habitants demandent si le boulevard Sébastopol est toujours ouvert à la circulation de transit ?

Liens utiles :

- Retrouver les précédents comptes rendus sur le site de la Mairie : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/halles-beaubourg-montorgueil-17544>.
- Agenda des Conseils de quartiers : <https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.